

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :

OLIVIER-KOEHRET Martial,

SALOMÉ Sophie

LE VERNIS SEMI-PERMANENT : QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Près d'1 française sur 2 est allée se faire les ongles ces 20 derniers mois. Toutefois, **la pose de vernis semi-permanent peut favoriser les cancers de la peau.**

L'Académie de médecine alerte sur l'utilisation des lampes à UV pour faire sécher les couches de vernis. En effet, elles émettent des rayons qui augmentent le risque de cancer de la peau, surtout que les mains et les ongles sont déjà très exposés au soleil toute l'année.

Il ne s'agit pas de bannir le vernis semi-permanent mais d'être plus vigilant. Il est recommandé d'appliquer de la crème solaire sur vos mains et vos ongles 20 à 30 minutes avant l'aller à l'onglerie.

De plus, les produits contenus dans ces vernis sont pour certains toxiques et peuvent provoquer des réactions allergiques.

VISITE DE MR COIPILET ET MR WEICK A LA CPTS

Les membres de la CPTS Luxeuil ont eu la chance d'accueillir au sein de leurs locaux Monsieur COIPILET, directeur général de l'ARS BFC et Monsieur Weick, directeur de la CPAM.

Dans le cadre de cette visite, **diverses actions de santé** mises en place par la CPTS leur ont été présentées telles que la mise en place de protocoles de coopération pluriprofessionnels, l'accompagnement des patients à la recherche d'un médecin traitant, ou encore les nouvelles pratiques médicales permises par les assistants médicaux et les infirmières en pratique avancée.



Les **objectifs** de mesures comme celles-ci sont ancrés dans les missions de la CPTS-Luxeuil : trouver des solutions pour améliorer l'accès aux soins sur l'entièreté de son secteur, pallier la désertification médicale dans ce bassin de vie rural, répondre au mieux aux différents besoins des patients du territoire.

C'est alors en travaillant en **étroite coopération avec les professionnels de santé** de son secteur que la CPTS-Luxeuil s'assure de la réussite de ces projets.



LOI VALLETOUX : QUELLE SOLUTION POUR LES DÉSERTS MEDICAUX ?

Un groupe de députés mené par le socialiste Guillaume Garot a proposé de conditionner l'installation des médecins à des règles plus strictes, afin de mieux répartir les soignants sur le territoire.

Cette **proposition de loi a été rejetée** (168 voix contre et 127 pour) le mercredi 14 juin.

Malgré la pénurie de généralistes, liée notamment à la mise en place du numerus clausus pour limiter le nombre de professionnels formés, **aucune mesure** n'a été adoptée pour forcer leur installation dans les déserts médicaux.

Cependant, d'autres professionnels de santé sont déjà soumis à une telle régulation, comme les pharmaciens, infirmiers, orthophonistes.

SANTE MENTALE : LES ENFANTS AUSSI SONT TOUCHÉS

Une étude nationale menée par Santé publique France révèle que **13 % des enfants entre 6 et 11 ans présentent au moins un trouble probable de santé mentale.**

Dans le détail, 5,6 % des enfants présentent un trouble émotionnel probable (soit un trouble anxieux ou dépressif), 6,6 % des enfants présentent un trouble oppositionnel probable (une humeur particulièrement colérique, un comportement querelleur ou provocateur) et 3,2 % montrent un trouble persistant d'inattention et/ou d'hyperactivité probable.

Les troubles émotionnels probables sont plus fréquents chez les filles et les troubles du comportement plus fréquents chez les garçons.

LE SYSTEME FREESTYLE LIBRE 2 : EXTENSION DU REMBOURSEMENT

À compter du 26 juin 2023, le Système FreeStyle Libre 2 sera également **pris en charge en pharmacie** pour les patients atteints de diabète de type 2 (âgés d'au moins 4 ans) traités par insulinothérapie non intensifiée (moins de 3 injections par jour).

La **prescription initiale** du Système FreeStyle Libre 2 ainsi que la prescription suivant la période d'essai peuvent être assurés par :

- Un médecin généraliste
- Ou un diabétologue
- Ou un pédiatre expérimenté en diabétologie

Avant cette date, étaient seulement pris en charge les patients âgés d'au moins 4 ans, diabétiques de type 1 ou 2 sous insulinothérapie intensive (par pompe externe ou au moins 3 injections par jour).

CNR SANTE : LA CPTS-LUXEUIL A PRESENTÉ SES ACTIONS

Le mardi 27 juin, la CPTS-Luxeuil a été invitée à présenter au Haut-commissariat au Plan ses actions en faveur de l'accès aux soins dans le cadre du **Conseil national de la Refondation sur le thème de la santé**.

La coopération pluriprofessionnelle était au cœur des discussions. Dans le contexte de désertification médicale qui touche ce territoire, l'exercice coordonné semble être la réponse la plus adaptée.

Dans la continuité de cette démarche, **le sénateur de la Haute-Saône Olivier Rietmann** a reçu la CPTS-Luxeuil au Sénat afin d'échanger sur les perspectives d'évolution de ces actions de santé.

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Document libre de droit

Rédigé en juin 2023



cpts-luxeuil